



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Tourisme social

Question écrite n° 50168

#### Texte de la question

M Albert Brochard se referant a sa communication « pour une politique d'accès aux loisirs et aux vacances » présentée au conseil des ministres du 24 juillet 1991 demande a M le ministre delegue au tourisme de lui preciser l'état actuel d'application de ses treize propositions pour le tourisme social et notamment de celle tendant a accroître le soutien aux actions menées par certaines associations pour l'insertion, par les vacances, des familles defavorisees.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La mise en oeuvre des 13 mesures proposees par le ministre delegue au tourisme lors de sa communication au conseil des ministres du 24 juillet dernier « pour une politique d'accès aux loisirs et aux vacances » se signale en premier lieu par l'augmentation des credits destines au tourisme social dans le projet de loi de finances pour 1992. En effet, les credits du titre IV affectes aux interventions publiques en faveur du tourisme associatif passeront de pres de 4,5 millions de francs en 1991 a 13,5 millions en 1992 hors subvention exceptionnelle au fonds de garantie des loyers ; ceux du titre IV destines aux subventions d'investissement pour les hebergements a caractere associatif ou familial s'eleveront en 1992 a 43,5 millions de francs en autorisations de programme contre 33,3 millions en 1991. Pour soutenir les actions menées par certaines associations pour l'insertion par les vacances des familles defavorisees, les services du ministere du tourisme poursuivent la concertation engagee tant aupres de ces associations que des differents ministeres competents. Ces contacts vont permettre d'optimiser les actions specifiques pouvant etre entreprises. Les conventions que le ministere du tourisme conclut tous les ans avec les associations concretiseront en 1992 les actions retenues. Le financement de ces interventions sera assure par l'augmentation des credits du titre IV, ainsi que les premiers excedents degages par l'Agence nationale du cheque vacances pour lesquels l'arrete de repartition est en voie de signature interministerielle.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Brochard Albert](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50168

**Rubrique :** Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé :** tourisme

**Ministère attributaire :** tourisme

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 novembre 1991, page 4688